

Mes déchets : comment ça marche ?



Ma déchèterie

Pour y accéder je dois simplement m'inscrire.

Soit par internet : <http://www.cc-plainedelain.fr/>
rubrique déchets / inscription déchèterie.

Soit sur papier : formulaire d'inscription disponible dans
votre mairie.

En cas de problème spécifique, contactez le 04-74-61-96-40.

Mes poubelles

Je dois impérativement commander mon bac en appelant

SULO (Plastic Omnium) au : 0 800 35 30 25

Cette commande est gratuite et ce numéro est aussi mis à votre disposition pour :

- *Echanger ou remplacer/réparer votre bac*
- *Signaler votre départ/arrivée lors d'un déménagement.*
- *Signaler un bac volé*

La taxe incitative des ordures ménagères, c'est quoi et c'est quand ?

A partir du 1^{er} janvier 2021, chaque collecte de votre bac sera payante et répercutée sur la taxe foncière. Aucune facture ne vous sera envoyée.

Quelques conseils !

Je dois prendre dès aujourd'hui l'habitude de présenter mon bac à la collecte lorsqu'il est plein.
Je ne dois pas laisser mon bac sur le trottoir, car il sera collecté toutes les semaines
même s'il est vide. ⚠

Des questions ?

- **Je suis inscrit mais je n'arrive pas à entrer à la déchèterie ?**

Contactez la CCPA.

- **Quels sont les horaires de la déchèterie, et les jours de collectes des ordures ménagères ?**

Vous trouverez les informations sur le site internet de la CCPA ou dans votre mairie.

- **De quels documents ai-je besoin pour m'inscrire en déchèterie ?**

Le formulaire dûment rempli, ainsi que les copies de cartes grises et un justificatif de domicile.

- **Vais-je recevoir une réponse pour mon inscription en déchèterie ?**

Oui, vous recevrez un mail ou courrier de validation.

- **La déchèterie est-elle payante ?**

Non, sauf pour les professionnels.

- **Mon bac a disparu, ou la taille de mon bac ne me convient pas, que dois-je faire ?**

Contactez SULO (Plastic Omnium) 0 800 35 30 25.

- **Je n'ai pas de place pour stocker mon bac à l'intérieur, comment puis-je faire ?**

Contactez la CCPA au 04 74 61 96 40 afin de trouver une solution adaptée à votre cas.

- **Si mon bac reste dehors, sera-t-il collecté toutes les semaines ?**

Oui, c'est pour cela qu'il ne doit pas rester sur la voie publique en permanence, pour des raisons de sécurité, d'hygiène et dans votre intérêt financier.

- **La taxe incitative est-elle au poids ?**

Non, elle est à la collecte. Le prix d'une collecte est différent selon la taille de votre bac. C'est pourquoi vous devez le présenter à la collecte uniquement quand cela est nécessaire.

- **Comment est calculée ma taxe d'ordure ménagère ?**

La taxe incitative est composée d'une part incitative en fonction du nombre de collecte + d'une part fixe en fonction de la base foncière du logement.

- **Puis-je utiliser n'importe quel bac ?**

Non, vous devez obligatoirement commander et utiliser le bac fourni par la CCPA. Dès le 1^{er} janvier 2021 tous les sacs en vrac et les bacs non distribués par la CCPA ne seront pas collectés. Pensez bien à faire votre demande.